



SCHWEIZERISCHE GESELLSCHAFT FÜR INTENSIVMEDIZIN

SOCIÉTÉ SUISSE DE MÉDECINE INTENSIVE

SOCIETÀ SVIZZERA DI MEDICINA INTENSIVA

SGI-SSMI-SSMI

Commission pour la formation postgraduée et continue (CFPC) soins

## Déclaration au sujet de la formation d'expert-es en soins intensifs

Les expert-es en soins intensifs sont coresponsables du traitement et des soins des personnes en état critique dans une unité de soins intensifs, ainsi que de la prise en charge de leurs proches. Les patient-es d'une unité de soins intensifs se trouvent dans un état critique aigu ou persistant, mettant leur vie en danger, et sont souvent polymorbides. Il s'agit de personnes de tous âges et de toutes origines socioculturelles.

La complexité du champ d'activité clinique exige des compétences personnelles, professionnelles, communicatives, sociales et organisationnelles élevées.

Pour l'acquisition de ces compétences, le plan d'études cadre du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) prévoit une formation spécialisée en cours d'emploi de 900 heures de formation, réparties sur deux ans. Un emploi à minimum 80% dans une unité de soins intensifs reconnue par la Société suisse de médecine intensive (SSMI) est requis. Les étudiant-es reçoivent une formation clinique et pratique dispensée par des formateurs-trices dans le cadre d'une formation d'au moins deux ans ; si le taux d'occupation est inférieur à 80%, la durée de la formation est prolongée en conséquence. Les études post diplômes en soins intensifs (EPD ES SI) conduisent au titre protégé d'expert-e diplômé-e en soins intensifs EPD ES SI.

La durée de deux ans de formation est nécessaire pour acquérir de multiples compétences physiopathologiques, techniques, organisationnelles et communicatives. Les infirmiers-ères en soins intensifs ne sont pas des auxiliaires qui exécutent des soins par délégation ou des tâches standard. Ils-elles réalisent des interventions de soins et des prescriptions médicales de manière autonome et responsable. Ils-elles gèrent ainsi de manière autonome des traitements médicaux et techniques complexes, tels que l'administration des médicaments vasoactifs, la ventilation invasive, l'ECMO (machine cœur-poumon) et les procédures de dialyse, en fonction des limites prescrites par le-la médecin. Ils-elles doivent être capables d'anticiper des situations qui évoluent très rapidement, afin de prévenir les complications. Pour les patient-es qui reçoivent de nombreux médicaments et qui sont assisté-es par plusieurs appareils, la complexité des activités est comparable à celle d'un pilote de ligne. La gestion de telles situations nécessite notamment de l'expérience et de l'intuition clinique. Celle-ci s'acquiert dans l'accompagnement pratique et elle n'est souvent pleinement accomplie que deux ans après les études post diplômes.

C'est pour cette raison que les infirmières et infirmiers engagés après des cours accélérés démontrent des compétences très limitées qui se prêtent exclusivement au travail en délégation dans les unités de soins intensifs. Les soignant-es sans formation spécialisée en soins intensifs sont un soutien précieux dans nos unités de soins, mais ils-elles ne peuvent pas remplacer les infirmiers-ères spécialisé-es.

Les expert-es diplômé-es en soins intensifs garantissent la sécurité et la qualité des soins prodigués à nos proches. Ne les mettons pas en péril.

Au nom de la CFPC soins

Marie-Noëlle von Allmen  
Présidente CFPC soins